

LA CÉRÉALICULTURE EST SINISTRÉE.

La situation de la céréaliculture française est très grave, mais malheureusement méconnue. Les revenus des exploitations sont en chute libre depuis plusieurs années, les O.S. éprouvent des difficultés et la situation de marché est la plus mauvaise jamais connue.

1. Les revenus des exploitations chutent fortement.

Le phénomène est mesuré, pour ces dernières années, aussi bien par les comptes de l'agriculture que par les résultats des centres de gestion départementaux. La situation empire encore cette année comme en témoignent les indicateurs financiers.

a. Les comptes de l'agriculture française enregistrent une baisse de 38% en quatre ans pour les exploitations céréales-oléagineux-protéagineux.

Entre 1997 et 2000, le revenu par actif non salarié dans le secteur SCOP a chuté de 34%. Les comptes provisoires de l'agriculture prévoient une baisse supplémentaire de 4% sur l'année civile 2001. Cette baisse se prolongera sur 2002, puisque la fin de la campagne 2001-02 connaît des prix des céréales particulièrement bas.

Cette diminution des revenus est due à un effet de ciseau. Les recettes de l'Otex baissent depuis 1997, malgré de très bonnes récoltes en 1999 et 2000, en raison des baisses de prix. L'augmentation des compensations prévue dans Agenda 2000 n'a pas été suffisante et la situation a été amplifiée par la mise en place de la modulation sur la récolte 2000, qui a réduit le montant des aides. En face, la croissance des charges de l'Otex est structurelle, constante, importante et régulière. Elle se chiffre à 3% par an depuis 1993.

b. Les résultats des centres de gestion le confirment.

Les résultats des Centres de Gestion appréhendent la même réalité dans les entreprises spécialisées en céréales-oléo-protéagineux. Le résultat courant d'exploitation chute de 22% entre 1994-96 et 1999-2000, malgré une augmentation des surfaces. Le produit reste constant malgré l'augmentation des rendements, car la baisse des prix et la mise en œuvre de la modulation en ont effacé les effets. Par contre les charges ont régulièrement augmenté. Ces évolutions se sont accentuées en 2001. Le résultat courant moyen est voisin de 600 F/ha !

L'A.G.P.B. ne cherche pas à faire du misérabilisme,

mais force est de constater qu'il est scandaleux que le revenu de 100ha de SCOP assure bien moins que le SMIC cette année.

c. La situation financière continue à se dégrader.

Les premiers éléments d'une enquête de la F.F.C.A.T. sur les comptes en culture des adhérents des coopératives confirment la très forte augmentation des créances à court terme qui sont passées, en un an, d'une soixantaine de jours de chiffre d'affaires à 96 aujourd'hui.

Cette évolution pèse sur les compte des O.S. qui ont été par ailleurs pris à revers par l'évolution de la conjoncture de la campagne de commercialisation. Beaucoup vont afficher des pertes d'exploitation, et la situation des autres ne sera guère meilleure.

La situation est d'autant plus catastrophique que ces très mauvais résultats sont obtenus alors que les exploitations continuent leur restructuration. Leur nombre diminue d'environ 3% par an. La situation est décourageante ; les cessations d'activité anticipées deviennent courantes, les jeunes s'installent de moins en moins. Les pouvoirs publics doivent prendre des mesures pour arrêter cette dégradation.

2. Le déroulement de la campagne a été aberrant.

La campagne 2001-02 est une campagne de crise, alors que c'est une année de petite récolte. La hausse des prix aurait dû compenser la médiocrité des rendements. Mais les règles du jeu d'Agenda 2000 n'ont pas été respectées et la confiance des producteurs a été abusée.

a. La mise en œuvre d'Agenda 2000 en a fait un leurre.

Agenda 2000 avait proposé de diminuer le prix d'intervention des céréales pour l'adapter à la recherche de débouchés supplémentaires. C'est une nécessité que l'A.G.P.B. n'avait pas contestée lors de son Congrès de Dijon pour éviter que le taux de jachère ne monte jusqu'à 40%. Mais l'A.G.P.B., consciente de la vulnérabilité à l'importation que provoquait une trop forte baisse

du prix d'intervention, en vertu de la règle acceptée à l'O.M.C. qui fixe le prix d'importation des céréales à 155% du niveau de l'intervention, demandait que cette diminution soit limitée à 10% et entièrement compensée.

On sait ce qu'il en advint ! Il a fallu se battre à Berlin pour que la baisse du prix d'intervention ne soit que de 15% et que les majorations mensuelles, elles aussi participant au calcul du prix à l'importation, soient maintenues. Les experts de la Commission avait considéré que, vu le niveau du prix d'intervention, le prix de marché lui serait systématiquement supérieur et que donc il n'était pas nécessaire de compenser la totalité de la baisse, d'où une compensation de moitié seulement.

La réalité de cette campagne est tout autre. Agenda 2000 n'a absolument pas fonctionné comme prévu. L'A.G.P.B. dénonce la démission des politiques qui ont laissé les technocrates gérer les marchés à leur guise en les ouvrant au grand vent du libéralisme !

b. La porte a été ouverte aux importations.

La récolte céréalière 2001 a été particulièrement réduite, 197 Mt contre 212 l'année précédente. Elle s'est inscrite dans le contexte de la mise en place de la dernière phase d'Agenda 2000, de récoltes exceptionnelles dans les PECO et l'ex-URSS et d'une gestion aberrante du marché par la Commission.

I. Agenda 2000 diminue la protection du marché européen.

La baisse du prix d'intervention de 15% en deux fois est arrivée à terme pour la campagne 2001-02. Le prix d'intervention est passé de 119,25 €/t en 1999 à 101,31 €/t en 2001 soit une baisse de 17,94 €/t. En vertu de la règle des 155%, le prix minimum d'entrée des céréales en provenance des pays tiers passait de 184,83 €/t à 157,03 €/t, soit une baisse de 27,80 €/t !

Il apparaissait ainsi dès le début de campagne, que les blé fourragers américains pouvaient concurrencer les blés français sur l'Espagne si le marché français dépassait 140-145 €/t départ O.S. en Midi-Pyrénées et 120-125 €/t en Région Centre.

II. Le dumping de l'Ukraine force l'entrée.

Au moment des accords de Marrakech jusqu'à l'année dernière, le marché directeur sur les blés

concurrents des blés français était celui du Soft Red Winter américain. Deux phénomènes ont rendu cette référence caduque :

- la diminution structurelle de la production de SRW aux U.S.A. depuis la mise en place du Fair Act qui a favorisé le soja et le maïs dans les zones de production du SRW ;

- la récolte exceptionnelle de blé des pays de l'Est en 2001 : les PECO ont moissonné 35% en plus, l'ex-URSS 42%, soit pour les deux 35 Mt de tonnes de blé de plus que l'année dernière, l'équivalent d'une bonne récolte française.

L'Ukraine et la Russie se sont donc mis à exporter à tout va, les capacités de stockage ne pouvant faire face et le besoin de dollars dans ces pays étant abyssal.

La hiérarchie des prix mondiaux du blé s'est ainsi trouvée complètement bouleversée : les prix du SRW montaient, rejoignant même ceux du Hard Red Winter, traditionnellement 15 à 20 \$/t plus élevés, mais qui baissaient, alors que les prix Ukrainiens s'effondraient 20 à 30 \$/t en dessous de ceux du SRW.

Le calcul des droits d'entrée dans l'Union européenne des blés des pays tiers s'effectuant à partir des prix américains, le montant du droit s'est vite trouvé très faible, voire nul à certaines périodes. Appliqué aux prix ukrainiens, malgré une surtaxe " de proximité " de 10 €/t, il rendait ceux ci extraordinairement compétitifs en Italie et en Espagne.

III. La Commission favorise l'importation.

La Commission aurait dû réagir et chercher tout de suite le moyen de protéger le marché européen face à ces marchandises de dumping pour respecter la préférence communautaire, pilier de la P.A.C. depuis les origines.

Elle s'est au contraire montrée définitivement plus sensible aux besoins des utilisateurs qu'au revenu des producteurs.

En tout début de campagne, quand n'existait que la menace des blés américains qui, par construction, ne peuvent entrer en dessous de 157 €/t, le marché européen semblait fonctionner normalement : les cotations du blé tout venant départ Région Centre de juillet (116 €/t) correspondaient aux cotations du blé fourrager rendu Catalogne (150 €/t), compte tenu des 32 à 35 €/t nécessaires à l'acheminement et se situaient à un niveau

parfaitement normal compte tenu de la faiblesse de la récolte en France et en Espagne.

La situation s'est ensuite dégradée avec l'arrivée de la récolte ukrainienne. La première semaine d'octobre, le même blé Région Centre cotait 114,50 €/t alors qu'en Catalogne, il ne valait plus que 140 €/t.

C'est à ce moment que la Commission, plutôt que de réagir, décida de supprimer la surtaxe de 10 €/t qui frappait l'origine mer Noire, sous la pression du commerce international et de l'industrie de l'alimentation animale en Espagne. La démission des politiques a été une nouvelle fois flagrante puisque la Commission a pu faire passer cette mesure avec le vote favorable de seulement trois pays, six s'abstenant et six s'opposant à cette suppression.

Depuis, les prix du blé fourrager débarqué à Tarragone ne cessent de se dégrader – ils ont atteint 128 €/t en avril – alors qu'ils auraient dû augmenter avec les majorations mensuelles. C'est tout le marché ouest-européen qui a été entraîné à la baisse, la France et le Royaume-Uni étant les plus touchés, avec des prix qui passent au-dessous du prix d'intervention.

La Préférence communautaire est battue en brèche puisque la céréale importée arrive dans les zones de consommation moins chère que la marchandise européenne au prix d'intervention augmenté des coûts de transport.

c. L'alimentation animale a tenu le marché français pendant le premier semestre.

Durant presque tout le premier semestre de la campagne, le marché français est resté accroché à ce système de prix.

Le sud de la Loire a fourni l'Espagne.

La région Centre a répondu à la demande de l'industrie de l'alimentation animale de l'ouest de la France. La récolte locale de céréales à paille ayant reculé de 25% par rapport à l'année passée, les fabricants bretons ont aspiré le blé de la Région Centre, elle-même connaissant une diminution de production de près de 15%.

Le Nord et l'Est de la France ont fourni normalement leurs débouchés traditionnels sur l'industrie non alimentaire et les marchés belges et néerlandais, essentiellement en alimentation animale. Mais au fur et à mesure que les marchés espagnols

et italiens se saturaient avec les arrivées de blé ukrainien, les prix baissaient sur l'ensemble du marché français, les perspectives d'écoulement de la totalité de la récolte au cours de la campagne paraissant de plus en plus compromises.

d. Des exportations européennes anémiques.

Cette conjoncture de prix n'a toutefois pas favorisé les exportations et la Commission s'est refusée à intervenir dans ce domaine où elle aurait pu corriger ses erreurs.

I. La Commission choisit la passivité.

Dès le début de la campagne, la Commission a jugé trop élevés les prix atteints en Espagne et en Italie : plus de 150 €/t. Elle a donc décidé de poursuivre la politique qu'elle avait menée la campagne précédente, c'est à dire ne pas donner de restitutions à l'exportation. Elle s'est contentée d'accorder des certificats à droit zéro, soit dans le cadre des adjudications hebdomadaires du jeudi, soit sous le régime du " taret " qui permet aux opérateurs de tirer librement des certificats tout au long de la semaine.

II. Un volume d'exportation de blé grain inférieur à celui des importations.

Les résultats de cette politique sont éloquentes : début avril les prévisions font état de 7 à 8 Mt de blé en grain importées sur la durée de la campagne 2001-02 par l'Union européenne contre 5 exportées. L'U.E., structurellement excédentaire en blé, devient le premier importateur mondial. En blé, la Commission a réussi l'exploit de diviser par deux les exportations en multipliant par quatre les importations.

L'A.G.P.B. dénonce ce comportement qui a conduit à un niveau de prix extrêmement bas en deuxième partie de campagne pour chacune des céréales et des stocks de report d'un niveau inimaginable compte tenu de la faiblesse de la récolte : plus de 40 Mt toutes céréales.

III. Des acheteurs qui privilégient l'origine allemande.

Qualitativement, la campagne d'exportation sur pays tiers reproduit les courants de l'année dernière. Beaucoup d'acheteurs, notamment dans les pays du Maghreb préfèrent les blés allemands aux blés français en raison d'un taux de protéines supérieur d'environ deux points.

Non seulement l'Allemagne a été le premier producteur de céréales à paille en 2002, car contrairement à la France, elle a connu un record, mais encore elle a connu une commercialisation de ses blés beaucoup plus favorable que la France. Ces événements doivent être intégrés à la réflexion sur l'amélioration qualitative de la production française pour les prochaines années. Les appels en faveur de l'augmentation de la teneur en protéines des blés français doivent être accentués.

3. Les filières animales souffrent également.

La filière céréalière n'est pas la seule à souffrir des agissements de la Commission. Les O.C.M. animales, porcs et volailles, sont également menacées par la gestion de la Commission. Ces filières sont en perte de vitesse à l'exportation et, du moins en ce qui concerne la volaille, subissent des importations de plus en plus importantes. C'est ainsi qu'en viande porcine, les exportations de l'U.E. ont augmenté régulièrement de 1995 à

1999, passant de 825 000 tonnes d'équivalent carcasse (tec) à 1,51 Mtec. Elles ont ensuite chuté en 2000 et 2001 pour ne plus se situer qu'à 1 Mtec, seuls 75 000 tec de ce recul pouvant être imputées à l'épidémie de fièvre aphteuse en France. La situation est pire en viande de volailles, car non seulement les exportations sont touchées, mais les importations augmentent. Entre 1995 et 2000 les exportations de l'U.E. sur pays tiers sont passées de 850 000 tec à 1,15 Mtec, mais le recul est de 5,2% en 2001. Côté importation, les quantités concernées explosent à partir de 2000 : 379 000 tec en 1999, 578 000 tec en 2000 (+53%), 834 000 tec en 2001 (+44%) ! Là encore, la préférence communautaire a été bafouée. Ces deux secteurs sont en crise. Les producteurs éprouvent de plus en plus de difficultés financières au niveau de leurs élevages. Si la situation n'est pas redressée, la production de ces filières va décliner et cela aura des répercussions sur les utilisations de céréales

CONCLUSION :

La Commission n'a pas respecté Agenda 2000. Elle a pris des mesures, à travers le calcul des droits à l'importation et la suppression des 10 €/t, qui ont facilité l'arrivée de céréales des pays tiers à des prix inférieurs au prix d'entrée. Elle a, de fait, empêché le marché intérieur communautaire de fluctuer entre le prix d'intervention et 155% de ce même prix d'intervention, comme le prévoyait Agenda 2000, en cassant la hausse des prix liée à la faiblesse des récoltes de cette campagne.

Le déroulement de cette campagne démontre à l'évidence que les aides aux cultures arables doivent bien rester ce qu'elles étaient à la mise en place de la réforme de 1992 : des compensations partielles pour perte de chiffre d'affaires. La Commission ne respecte pas les intentions sur lesquelles elle a bâti Agenda 2000 et gère le marché afin d'obtenir les prix les plus bas possibles pour alimenter les utilisateurs. Avoir décidé à Berlin, contre l'avis de l'A.G.P.B., de ne compenser que la moitié de la baisse du prix d'intervention exigeait de maintenir les prix du marché intérieur nettement au dessus de l'intervention. Les producteurs ont été trompés !

La filière céréale a maintenant besoin de visibilité et de stabilité. Provoquer de nouvelles réformes, profondes comme certains Etats-membres le souhaitent, à la suite de l'examen à mi-parcours d'Agenda 2000 ne ferait qu'amplifier les problèmes du secteur. Il faut au contraire – et c'est bien l'urgence du court terme – faire fonctionner correctement l'organisation commune de marché (deuxième partie) avant de proposer de nouvelles orientations. Mais le choix de ces orientations devra tenir compte d'une donnée fondamentale : la nécessité de redresser durablement le revenu des exploitations (troisième partie).